



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 4 février 2025 à 9 h à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent, formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable et M^e Véronique Denis, greffière.

CE-2025-61

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 15 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2025 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2025-62

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES TRAVAUX, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2022 SP 339 - BIBLIOTHÈQUE LUCY-FARIS - 115, RUE PRINCIPALE, SECTEUR D'AYLMER - PROJET 19-2037 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2023-424 du 24 mai 2023, la Ville de Gatineau a adjugé un contrat à la firme Pomerleau inc., pour la réalisation du projet de la bibliothèque Lucy-Faris, pour un montant total de 42 192 671,13 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2024-202 du 10 avril 2024, la Ville de Gatineau a entériné la délégation de pouvoir numéro 195988 et les avis de modification numéros 10035, 10040, 10051, 10076 et 10102 au montant total de 88 668,71 \$ incluant les taxes, et a autorisé un montant supplémentaire de 531 284,80 \$ incluant les taxes, pour l'avis de modification numéro 10111, pour un total de 619 953,51 \$ incluant les taxes, portant le coût du contrat à un montant de 42 812 624,24 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2024-632 du 18 septembre 2024, la Ville de Gatineau a entériné les avis de modification numéros 10125, 10172, 10180, 10181, 10182 et 10208 au montant total de 190 497,41 \$ incluant les taxes, et a autorisé un montant supplémentaire de 205 490,93 \$ incluant les taxes, pour l'avis de modification numéro 10298, pour un total de 395 988,34 \$ incluant les taxes, portant le coût du contrat à un montant de 43 208 612,98 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par des ordres de changements pour un montant de 185 694,03 \$ incluant les taxes ont été autorisés en vertu de l'avis de modification numéro 10383;

CONSIDÉRANT QUE l’entrepreneur a déposé une nouvelle demande au montant de 110 642,19 \$ incluant les taxes, qui porte le total cumulatif des suppléments à un montant de 296 336,22 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les firmes Les Services EXP inc. et In Situ / DMA mandatées par la Ville de Gatineau pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, ont analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par la firme Pomerleau inc. et en recommandent le paiement;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieure à 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QU’après analyse, le Service des infrastructures et des projets recommande l’approbation de ces coûts supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine l’avis de modification numéro 10383 au montant total de 185 694,03 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant supplémentaire de 110 642,19 \$ incluant les taxes, au contrat de Pomerleau inc., portant ainsi l’ajustement de coût de soumission au montant de 296 336,22 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 43 504 949,20 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2025.

Adoptée

CE-2025-63

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE CANNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - LOUIS SABOURIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Cannes, dossier RS-24-110, comme illustré au plan numéro CRO-24-253 du 10 janvier 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Cannes	Ouest	À partir de la rue Mont-Luc jusqu’à un point situé à environ 33 m au nord de la rue de La Pocatière.	En tout temps
Cannes	Est	À partir de la rue Mont-Luc jusqu’à un point situé à environ 21 m au sud de la rue Stéphane.	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Adoptée

CE-2025-64

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2020 SP 237A - FOURNITURE DE TUYAUX POUR COMBAT INCENDIE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s’est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l’adjudication	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l’indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-154	CMP Mayer inc.	2020 SP 237A – Fourniture de tuyaux pour combat incendie	131 300 \$	2025-03-09 Au 2026-03-08	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie désire se prévaloir de la première année d’option et de la dernière période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de sécurité incendie à se prévaloir de la première et la dernière période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et la soumission déposée le 18 janvier 2022. Ce renouvellement porte le contrat à un total approximatif de 529 643,53 \$ taxes incluses pour la première année d’option.

Advenant le cas que la deuxième année d’option soit prise, le montant approximatif sera de 150 000 \$ incluant les taxes. Ce deuxième renouvellement porterait le contrat à un total approximatif de 679 643,53 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même le sous-projet 10136.03 compte 64410 (Pièces et accessoires) du CDR 0525 INC. RM - Ressources matérielles.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l’année 2026 et 2027, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2025.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif